



Page	Article	§	Désignation
1/2			Sommaire
3	1		Engagements
3	"	§.1.1	Qui peut participer à ce championnat
3	"	§.1.2	Obligation pour chaque club
3	2		Compétition
3	"	§.2.1	Comment se joue la compétition
3	"	§.2.2	Utilisation boules à trous et fourniture
3	"	§.2.3	Utilisation des boules
3	"	§.2.4	Marque autocollante et marques interdites
3	"	§.2.5	Les interdits sur l'aire de jeu
3	"	§.2.6	Il est interdit à une joueuse de nettoyer la planche ou l'aire d'élan
3	"	§.2.7	Nettoyage de la planche et de l'aire d'élan
3	"	§.2.8	Nettoyage de la planche et de l'aire d'élan en cours de jeu
3	3		Composition du groupe
3	4		Qualification
3	"	§.4.1	Les CSD participants
3	"	§.4.2	Cas d'affiliation d'un autre CSD
4	"	§.4.3	Lettre d'engagement
4	"	§.4.4	Priorité pour les engagements
4	"	§.4.5	Cas de dépassement de demande d'accès au national 1
4	5		Relégation
4	6		Déroulement de la compétition
4	"	§.6.1	Liste des joueuses, remplaçante et capitaine
4	"	§.6.2	Inscription des équipes au tableau
4	"	§.6.3	Jets d'échauffement
4	"	§.6.4	Entrée en piste des joueuses
4	"	§.6.5	Alternance des entrées en jeu, sanction si équipe incomplète
5	"	§.6.6	La capitaine, la capitaine adjointe, les joueuses doivent respecter l'ordre d'entrée e, jeu
5	"	§.6.7	Pénalité et sanction pour non-respect de l'ordre de passage ou de pistes par les joueuses
5	"	§.6.8	Si la faute de jeu est constatée par l'arbitre ou signalée à l'arbitre pendant les 5 mn d'échauffement
5	"	§.6.9	Si l'arbitre constate la faute pendant le jeu ou si une réserve est posée sur la feuille de match
5/6	7		Marquage des jets nuls et annulation de la marque
6	8		Avertissements, expulsions
6	"	§.8.1	Cas de récidives et de persistance antisportives
6	"	§.8.2	Carton rouge
6	"	§.8.3	Pénalités pour le carton rouge
6	9		Attribution des points
6	"	§.9.1	Les points joueuse.
6	"	§.9.2	Les points équipes.
6	"	§.9.3	Les points bonus.
6/7	"	§.9.4	Les points match.
7	"	§.9.5	Points attribués cas de forfait ou sanction.
7	10		Classement
7	"	§.10.1	Pour établir le classement
7	"	§.10.2	Ce qu'intègre le classement
7	"	§.10.3	Établissement du classement
7	"	§.10.4	Attribution d'un titre si égalité persistante
7	"	§.10.5	Cas de tournoi
7	"	§.10.6	Le Titre de Championne de France de National 1 Féminin
7	11		Remplacements de joueuses
7	"	§.11.1	Remplacement autorisé
7/8	"	§.11.2	Remplacement pendant la durée d'un jeu
8	"	§.11.3	Arrêt du temps sur blessure d'une joueuse
8	"	§.11.4	Autorisation de sortie de l'aire de jeu pour une joueuse

GUIDE D'UTILISATION (suite)

Page	Article	§.	Désignation
8	12		Composition d'équipe, joueuse étrangère
8	13		Horaires des matches
8	14		Licences
8	"	§.14.1	Présentation des licences
8	"	§.14.2	Notification absence de licence et amende
8	15		Arbitrage. Décision suite à l'AG du CN NBC 2023 à Selongey
8	"	§.15.1	Présence de l'arbitre
9	"	§.15.2	Frais d'arbitrage
9	"	§.15.3	Absence d'un arbitre
8	"	§.15.4	Travaux de secrétariat
8	"	§.15.5	La feuille de match est fournie par
8	"	§.15.6	La feuille de match doit comporter
9	"	§.15.7	La feuille de match doit être signée
9	"	§.15.8	Un coach en tenue sportive
9	"	§.15.9	Sanctions possibles du coach par un arbitre
9	16		Remise de match
9	"	§.16.1	Cas de force majeure
9	"	§.16.2	Défaillance des pistes
10	"	§.16.3	Avancement de match
10	"	§.16.4	Report de match
10	"	§.16.5	Report de match par la CTN
10	17		Forfait
10	"	§.17.1	Non-présence à l'heure fixée pour le match
10	"	§.17.2	Forfait équipe visiteuse lors des matches
10	"	§.17.3	Forfait d'une équipe qui reçoit
10	"	§.17.4	Forfait d'une équipe qui reçoit, déclaré dans les délais
10	"	§.17.5	Forfait d'une équipe visiteuse lors des matches retour
10	18		Déclaration d'un forfait
10	"	§.18.1	Conditions pour déclarer un forfait
10	"	§.18.2	Qui prévient l'arbitre
10	19		Qualifications internationales des clubs
10		§.19.1	Coupe du Monde des clubs
10		§.19.2	Coupe d'Europe des clubs
10/11		§.19.3	Coupe NBC des clubs
11		§.19.4	Si le champion de National 1 féminin se désiste
11	20		Titres
11	21		Tenues sportives
11	"	§.21.1	Tenues uniforme
11	"	§.21.2	Publicité sur les tenues sportives
11	22		Amendes
11	23		Discipline
11	"	§.23.1	Litiges et sanctions
11	"	§.23.2	Pour le carton rouge
11	"	§.23.3	Pour les réserves posées
11	24		Dopage
11	"	§.24.1	Par l'alcool
12	"	§.24.2	Par produits dopants
12	"	§.24.3	Informations complémentaires sur la mise en application des sanctions
12	25		Trousse de premiers soins
12	26		Connaissance du règlement

Mis à jour le 30 juillet 2023

Le championnat de division National 1 féminin relève de la compétence du CN NBC.

La Coordination Technique Nationale recueille les engagements, établit le calendrier des rencontres, enregistre les résultats, communique les classements aux clubs engagés et aux diverses personnes concernées. (Le Président du CN NBC ainsi que les membres, les Présidents des CSD, le Sélectionneur National) etc....

Article 1 Engagements

- §.1.1 *Peuvent participer à ce championnat, tous les clubs affiliés à la FFBSQ CN NBC et en règle avec elle dans les limites stipulées par l'article 3 et conformément aux critères fixés par l'article 4 du présent règlement.*
- §.1.2 *Chaque club à l'obligation d'avoir un arbitre pour pouvoir participer à ce championnat. Décision adoptée à l'unanimité par le CN NBC le 08 Septembre 2013.*

Article 2 Compétition

- §.2.1 *Cette compétition se joue par équipe de 4 joueuses plus 1 remplaçante sur 4 x 30 jets (15 plein et 15 déblayage) sur un quillier de 2 pistes ou de 4 pistes homologué par le CN NBC. Elle est soumise aux règlements sportifs de la WNBA- WB ainsi qu'aux règlements intérieurs de la FFBSQ et à ses annexes. Elle est ouverte à toutes les joueuses régulièrement licenciées dans un club affilié et engagé dans ce championnat, conformément à l'article 1 du présent règlement. Il est interdit à une joueuse de disputer 2 matches dans la même journée*
- §.2.2 *Seules les joueuses nées avant le 01/01/1962 ont le droit d'utiliser les boules à trous. Les clubs engagés en championnat National 1 féminin sont dans l'obligation lors d'un match de fournir, s'il est nécessaire, les boules à trous.*
- §.2.3 *Les boules utilisables pour une rencontre sont celles qui sont dans le réceptacle de retour de boules. Il n'y a pas lieu de se servir d'autres boules. Les boules personnelles, mêmes à trous sont interdites.*
- §.2.4 *Une marque autocollante est autorisée pour identifier le point de départ de la joueuse. Cette marque peut être mise dans l'aire de jeu sauf sur la planche de lancement mais elle ne doit pas laisser de traces une fois retirée. Toutes les autres marques : petite quille, bouchon, pièce de monnaie etc.. sont interdites. Faire une marque avec les chaussures, est passible d'un carton jaune.*
- §.2.5 *Il est interdit de laisser des objets, tels, sacs de sport, bouteilles, etc... dans l'aire de jeu ou sur les réceptacles de boules. Ces interdictions s'appliquent à la joueuse aussi bien qu'à l'entraîneur ou au soigneur.*
- §.2.6 *Il est interdit pour une joueuse de nettoyer sa planche ou l'aire d'élan. La sanction en cas de non-respect de cette règle par un joueur est passible d'un avertissement (carton jaune) dès que le joueur est présent sur l'aire de jeu, même s'il n'a pas encore débuté ses jets d'échauffement.*
- §.2.7 *Nettoyage de la planche et de l'aire d'élan. Pour un match de National 1, une compétition nationale, les championnats de France. Lors des changements de piste, à la demande de l'arbitre, ou d'une joueuse auprès de l'arbitre, ce sera un membre du club qui reçoit, ou du club organisateur, en tenue sportive et chaussures de sport (basket) qui sera chargé d'intervenir pour procéder au nettoyage de la planche ou de l'aire d'élan*
- §.2.8 *Nettoyage de la planche ou de l'aire d'élan en cours de jeu. Pendant un jeu, une joueuse a la possibilité de demander à l'arbitre de faire nettoyer la planche ou l'aire d'élan, (Gouttes de transpiration, ou autres.), si ceci s'avère nécessaire. l'arbitre fera arrêter les chronomètres des 4 ou 2 pistes, et ce sera un membre du club qui reçoit, ou du club organisateur, en tenue sportive et chaussures de sport (basket) qui sera chargé d'intervenir pour procéder au nettoyage de la planche ou de l'aire d'élan*

Article 3 Composition

Le championnat National 1 féminin est disputé par un maximum de 10 équipes formant un seul groupe. Un club ne peut avoir 2 équipes dans ce championnat.

Article 4 Qualification

- §.4.1 *N'ayant pas de championnats départementaux féminins en équipe à 4 joueuses, la composition du groupe du championnat National 1 féminin se fera par l'engagement volontaire des clubs remplissant les conditions des articles 1 et 2 du présent règlement dans les limites fixées par l'article 3*

de ce règlement. Ces clubs sont issus des trois CSD affiliés au CN NBC. A savoir ;

**CSD du Bas Rhin *CSD du Haut Rhin *CSD de Côte d'Or*

- §.4.2 *En cas d'affiliation d'un autre CSD, le CN NBC se réserve le droit avec le concours de la Coordination Technique Nationale de modifier le présent règlement*
- §.4.3 *Tout club souhaitant participer ou ayant participé la saison précédente doit confirmer son engagement ou renonciation pour la saison suivante à la Coordination Technique de son CSD d'appartenance par lettre postée dans les 8 jours à compter de la notification d'engagement reçue de ce même CSD.
La Coordination Technique des CSD fera la liaison avec la Coordination Technique Nationale.
Les inscriptions des équipes doivent être bouclées pour le 30 juin de chaque année.*
- §.4.4 *En cas de dépassement de la limite stipulée (article 3 du présent règlement), les clubs réengagés sont prioritaires (sous conditions que ces réengagements aient été faits avant la date fixée par la Coordination Technique Nationale) les compléments d'engagement se feront par ordre de réception, cachet de la poste faisant foi.*
- §.4.5 *La Coordination Technique Nationale se réserve le droit de créer une division de National 2 en cas de dépassement des demandes et de modifier le présent règlement. Une modification du règlement pourrait également être faite en cas de création de championnats départementaux féminins, équipes à 4 joueuses.*

Article 5 Relégation

Vu le nombre d'équipes participantes actuellement, le championnat national 1 féminin n'est pas concerné par la relégation. Si des modifications intervenaient (article 4, § 1,2, 3, 4, 5) cet article serait modelé suivant les modifications apportées.

Article 6 Déroulement de la compétition

Match entre 2 équipes de 4 joueuses.

Chaque joueuse lance 4 x 30 jets (15 plein et 15 déblayage)

Opposition directe entre joueuses de chaque équipe avec attribution de points.

- §.6.1 *Les équipes doivent être présentes 25 minutes minimum avant le début de la rencontre.
Chaque équipe a la possibilité de présenter une liste de 5 joueuses avec les licences, dans cette liste figurent les 4 titulaires et une remplaçante.
La capitaine de chaque équipe devra se faire connaître avant la rencontre et être mentionnée au tableau de marquage et sur la feuille d'arbitrage ou sur le tableau de marquage électronique. Idem pour la capitaine adjointe.
La capitaine est à marquer d'une croix, la capitaine adjointe de deux croix. Ces deux personnes devront être obligatoirement des participants de l'équipe et ne pas jouer au même horaire.*
- §.6.2 *L'équipe qui reçoit doit inscrire au tableau 20 minutes avant le début du match sa liste des 4 joueuses titulaires dans l'ordre où elles vont évoluer plus la remplaçante.
15 minutes avant le début du match, l'équipe visiteuse inscrit au tableau sa liste de 4 joueuses titulaires dans l'ordre où elles vont évoluer, plus la remplaçante.
S'il existe un tableau de marquage électronique, il n'est plus obligatoire de noter les équipes sur le tableau blanc mais les éléments suivants doivent obligatoirement être visible sur l'écran : nom, prénom, numéro des licences, capitaine et capitaine adjointe
Après l'inscription des 2 équipes, l'ordre de passage des joueuses ne peut plus être modifié.*
- §.6.3 *Il y a 5 mn d'échauffement par joueuse, sauf pour la remplaçante qui entre en cours de partie. Les jets d'échauffement font partie intégrante de la rencontre. Si une joueuse se blesse pendant l'échauffement, c'est la remplaçante qui prend sa place. La remplaçante effectue les derniers jets restants dans la limite du temps imparti.*
- §.6.4 *Les joueuses entrent en piste à raison de 1 par équipe sur un quillier à 2 pistes, 2 par équipe sur un quillier à 4 pistes. Les joueuses de l'équipe évoluant à domicile débutent suivant les cas précités sur la piste 1 ou 1 et.3
Les joueuses de l'équipe visiteuse débutent suivant les cas précités sur la piste 2 ou 2 et 4
Les changements de pistes se font comme suit:
Sur 2 pistes alternance 1. 2 1.2 / 2.1 2.1
Sur 4 pistes 1.2.4.3 / 2.1.3.4 et 3.4.2.1 / 4.3.1.2*
- §.6.5 *L'alternance des entrées en jeu doit être respectée, la compétition doit se dérouler en continuité, il n'y a pas de délai d'attente pendant un match. Chaque joueuse doit être présente au moment de son entrée*

en piste comme le prévoit le tableau de marquage, si tel n'est pas le cas, la remplaçante doit entrer en jeu, mais la joueuse absente ne peut plus participer à la rencontre.

Une équipe ayant aligné moins de 4 joueuses aura match perdu (voir article n° 9, § 9.5)

§.6.6 Les capitaines d'équipe, capitaines adjointes, l'arbitre, doivent s'assurer de l'entrée en jeu des joueuses sur la bonne piste, et suivant l'ordre inscrit au tableau de marque ou sur l'écran de marquage électronique. Si malgré cela il y a une inversion de joueuses ou de tour de joueuses constatée lors d'un match, voir les conséquences §.6.7, §.6.8, §.6.9,

§.6.7 **Pénalité et sanction** pour erreur sur les entrées en piste des joueuses.

Comme précisé (§.6.6) l'arbitre, les capitaines et capitaines adjointes, (ainsi que les joueuses elles-mêmes) doivent s'assurer de leur entrée en jeu sur les bonnes pistes et suivant l'ordre inscrit au tableau de marquage. Si tel n'est pas le cas et qu'il y inversion la pénalité sera :

a) Constaté aux boules d'échauffement : **Carton jaune** aux deux joueuses et retour sur les bonnes pistes.

b) Constaté pendant le jeu ou réserve sur feuille de match : **Match perdu pour l'équipe fautive.**

§.6.8 **Si la faute de jeu constatée pendant les 5 mn d'échauffement** par l'arbitre ou s'il n'y a pas d'arbitre par la capitaine de l'équipe adverse, correspond à une inversion de piste ou de tour entre une ou deux joueuses de l'équipe fautive.

La pénalité sera : Carton jaune au (aux) joueuse (s) fautive (s), et retour sur les bonnes pistes pour finir l'échauffement.

Si c'est une joueuse qui a inversé son tour, elle doit être remplacée par la joueuse prévue au tableau qui sera également pénalisée d'un carton jaune. Si la joueuse prévue au tableau n'est pas présente, entrée de la remplaçante. Cette joueuse ainsi remplacée ne pourra plus participer à ce match.

Cette faute de jeu sera notée dans la case observation de la feuille de match avant de la signer.

L'arbitre signalera ce fait sur la feuille d'anomalies de match

§.6.9 Si l'arbitre constate ce fait de jeu ou si le club adverse pose une réserve auprès de l'arbitre ou du capitaine de l'équipe fautive, (s'il n'y a pas d'arbitre) pendant ou à la fin du match, avant de signer la feuille de match.

Sanction par l'arbitre : Carton rouge aux deux joueuses de l'équipe fautive

S'il n'y a pas d'arbitre, A réception de la feuille de match signée des deux capitaines sans que le club fautif ait contesté la réserve posée, la CT du CN NBC appliquera la pénalité prévue pour cette faute de jeu. §.6.7

A réception de la feuille de match la CS se prononcera sur la sanction disciplinaire. (§.12.1.1 règlement Technique, sportif et disciplinaire de la FFBSQ)

Article 7

Marquage des jets nuls, annulation de la marque

Les jets dits "nuls" sont ceux qui suivent un avertissement, soit donné par l'arbitre, soit affiché au tableau électronique. Ils seront à reporter dans la colonne "Observations".

Rappel : dans ce cas, en déblayage le jeu continue sur les quilles restantes.

IMPORTANT : se rangent aussi dans la catégorie des jets dits "nuls"

Les jets nuls avant le lancer de la boule, carton jaune/rouge = annulation du jet suivant

*les jets suivant un premier avertissement suite au comportement antisportif du joueur

*Suite à contestation.

*Suite à des manifestations bruyantes du joueur ou même de son entraîneur.

*Suite à la contestation de la décision arbitrale.

*Suite à des mauvais gestes.

Tous ces jets seront donc équivalents à 0 point. Dans le déblai, les quilles sont remises en place si le jet a été effectué.

Il est interdit de :

*Entrer en contact avec le sol de l'aire de lancer ou de l'aire de jeu avec son genou, sa main ou avec la boule avant de la lancer. En cas de chute, il n'y a pas de carton jaune.

*Faire partir la boule à côté de la planche de lancer

*Lancer directement la boule sur la piste: la boule doit obligatoirement quitter la main du joueur sur la planche de lancer

*Prendre appui contre le mur latéral

*Prendre appui sur le réceptacle de boules

*De faire usage de deux boules en même temps, donner une boule à l'entraîneur pour qu'il l'essuie pendant que la joueuse lance une autre boule.

*D'utiliser son maillot pour nettoyer les boules

*Faire usage d'aérosol

* de simuler un jet sans lancer de boule, ceci dès l'entrée du joueur sur l'aire de jeu.

*Consommer des boissons alcoolisées sur les pistes ou aux tables de marquage

*Fumer ou vapoter à l'intérieur des quilliers.

Toutes ces interdictions rentrent dans la catégorie des infractions

Ces cas d'infractions relèvent tous :

*Du carton jaune lors de la première infraction,

*Du carton jaune/rouge lors de la deuxième infraction, et qui entraîne l'annulation de la marque

La Coordination Technique Nationale rappelle que ce marquage devra être repris dans la colonne observations.

Article 8 Avertissements - Expulsions

§.8.1 **Les paragraphes précédents** ont décrit de multiples cas d'annulations de la marque qui se rangent tous dans la catégorie des "avertissements" pénalisés par le carton jaune/rouge.

En cas de récidive, de persistance dans l'attitude antisportive, de cas d'alcoolisme sur les pistes, a fortiori de cas d'ébriété sur les pistes etc., l'arbitre aura recours au carton rouge, donc signifiant l'expulsion de la joueuse, entraîneur(se), dirigeant(e). Le responsable de la Coordination Technique Nationale, au vu des annotations sur les feuilles de match, et du rapport de l'arbitre, avertira le responsable de la Commission de Discipline du CN NBC, afin que des mesures disciplinaires soient prises pour réprimer ce genre d'abus.

Tout litige, porté à la connaissance de la Commission de Discipline du CN NBC sera traité en réunion par les membres de cette commission.

§.8.2 **Carton rouge ;** Une joueuse expulsée (carton rouge) **ne peut pas être remplacée**, mais les quilles et les points qu'elle aura acquis avant son expulsion seront comptabilisés sur la feuille de match.

Un entraîneur(se) expulsé(e) (carton rouge) ne pourra plus intervenir pour le reste de la compétition.

Pour le carton rouge, donc expulsion du joueur ou de l'entraîneur(se), du dirigeant, pendant la compétition ou après la sortie des pistes, dans ces deux cas (la joueuse ou l'entraîneur(se) et si l'entraîneur(se) est également joueuse ou dirigeante, la fautive sera **immédiatement suspendue** et dans l'attente du jugement qui sera rendu lors de la réunion de la Commission de Discipline du CN NBC. Cette réunion se tiendra dans les 15 jours qui suivent la signification des faits. (Voir article 23 Discipline §.23.2 du présent règlement)

§.8.3 **Pénalités pour le carton rouge.** La fautive est suspendue immédiatement **15 jours** de toutes compétitions, départementale, régionale, nationale et de son rôle de dirigeante, elle sera en attente de la décision de la Commission de Discipline du CN NBC qui se réunira dans un délai les 15 jours. Elle se prononcera sur les faits reprochés à la lecture du rapport de l'arbitre et de la feuille de match communiqués par la CT du CN NBC ou du rapport envoyé par une personne autorisée (voir article 12, §.12.1.5 du règlement technique, sportif et disciplinaire du CN NBC) et après avoir entendu le fautif (ve).

Article 9 Attribution des points

Lors du match sont attribués:

Les points joueurs (ses), les points équipe Les points bonus, les points match

§.9.1 **Les points joueuses**

La joueuse qui réalise le meilleur score sur une série de 30 jets (15 plein et 15 déblayage) en confrontation directe avec son adversaire marque : **1 point joueuse**

En cas d'égalité sur une série de 30 jets, chaque joueuse marque : **0,5 point joueuse**

Possibilité pour une joueuse de marquer un maximum de **4 points joueuse**

Et au minimum **0 point joueuse**

§.9.2 **Les points équipe**

Chaque joueuse qui remporte plus de 2 points dans son match sur 4 x 30 jets rapporte : **1 point équipe**

En cas d'égalité de points joueuses (2 à 2), c'est celle qui renverse le plus de quilles qui marque : **1 point équipe**

En cas d'égalité de points joueuses (2 à 2) et égalité de quilles renversées les 2 joueuses marquent chacune : **0,5 point équipe**

Possibilité pour une équipe de marquer un maximum de : **4 points équipe**

Et au minimum : **0 point équipe**

§.9.3 **Points supplémentaires ou points bonus**

L'équipe qui renverse le plus de quilles au total final est créditée de : **2 points bonus**

En cas d'égalité de quilles entre les deux équipes, chaque équipe est créditée de : **1 point bonus**

§.9.4 **Points match**

Le vainqueur du match est l'équipe qui marque le plus de points équipe au récapitulatif, points bonus inclus.

En cas d'égalité parfaite de points équipe, bonus inclus, il y a match nul

Une victoire rapporte : **2 points match**

Un match nul rapporte : **1 point match**

Une défaite rapporte : **0 point match**

§.9.5 **Points attribués lors d'un forfait.**

Suivant les cas, tels perte de match suivant (article 6, § .6.5) du présent règlement, ou forfait.

Pour l'équipe pénalisée	0 point match	en positif	2 points match	en négatif
	0 point équipe	en positif	4 points équipe	en négatif
	0 point joueur	en positif	16 points joueuses	en négatif
Pour l'équipe complète ou présente	2 points match	en positif	0 point match	en négatif
	4 points équipe	en positif	0 point équipe	en négatif
	16 points joueuses	en positif	0 point joueuse	en négatif

Article 10 Classement

§.10.1 Pour l'établissement du classement, les points positifs comme les points négatifs sont pris en compte. Exemple: points match

Pour une victoire **2 - 0** 2 colonne points positifs 0 colonne points négatifs

Pour un match nul **1 - 1** 1 colonne points positifs 1 colonne points négatifs

Pour une défaite **0 - 2** 0 colonne points positifs 2 colonne points négatifs

Pour un forfait **0 - 2** 0 colonne points positifs 2 colonne points négatifs

§.10.2 Le classement intègre le nombre total de matchs, les matchs extérieurs, les matchs à domicile, les victoires, les matchs nuls, les défaites, les matchs forfaits, les points match positifs et négatifs, les points équipe positifs et négatifs, les points joueuses positifs et négatifs, les moyennes des joueuses à l'extérieur, domicile et général.

§.10.3 **Établissement du classement**

Les équipes sont classées suivant le nombre de points match positifs de façon décroissante.

En cas d'égalité, de points match positifs, les équipes sont départagées par les points match négatifs de façon croissante.

S'il y a toujours égalité, les équipes sont départagées par les points équipe positifs de façon décroissante

S'il y a toujours égalité, les équipes sont départagées par les points équipe négatifs de façon croissante.

S'il y a toujours égalité, les équipes sont départagées par les points, joueuses positifs, de façon décroissante.

S'il y a toujours égalité, les équipes sont départagées par les points, joueuses négatifs de façon croissante

§.10.4 Si malgré tout, il y a encore égalité pour l'attribution d'un titre et des places définitives au classement ou pour la relégation

La hiérarchie s'établit en comparaison directe entre les équipes concernées par le total de quilles renversées, de façon décroissante lors des matches à l'extérieur en ne tenant pas compte des matches entre les équipes concernées par l'égalité

§.10.5 **En cas de tournoi**, si le nombre d'équipe n'est pas assez conséquent pour faire un championnat, l'attribution des résultats et des points pour le classement seront modifiés.

Supposition d'une participation de 5 équipes sous forme de tournoi

Les résultats d'équipes seront enregistrés au total de quilles réalisées. Sans attribution de points équipe, ni de points bonus, il n'y aura plus alors de confrontations directes entre joueuses. L'attribution de points match sera la suivante:

*1er 5 points *2ème 4 points *3ème 3 points *4ème 2 points *5ème 1 point

§.10.6 Le titre de champion de France National 1 féminin est attribué à l'équipe classée première à l'issue de la saison.

Article 11 Remplacement de joueuse

§.11.1 Comme précisé (article 6 paragraphes 1,2,3,4,5) et conformément aux règlements sportifs de la discipline NBC / WNBA / FIQ, applicables pour ce championnat, il y a une remplaçante autorisée en cours de compétition, la compétition englobant les boules d'échauffement.

Cette remplaçante figure obligatoirement sur la liste des 5 joueuses remise avant le début de la

rencontre. Elle peut entrer en jeu à n'importe quel moment de la partie, avec l'autorisation de l'arbitre.

§.11.2 Si le remplacement a lieu pendant la durée d'un jeu, l'arbitre doit faire arrêter les chronos de toutes les joueuses en piste, présenter le changement, les deux joueuses étant en bout de planche, et donner l'ordre de reprise du jeu. Si le remplacement a lieu à la fin d'un jeu, il y aura présentation du remplacement avant que les joueuses ne changent de piste.

La remplaçante prend obligatoirement à son compte les jets déjà effectués par sa coéquipière, sauf les avertissements: carton jaune, carton jaune/rouge.

Une joueuse expulsée (carton rouge) **ne peut pas être remplacée**. Mais les quilles et les points qu'elle aura acquis avant son expulsion seront comptabilisés sur la feuille de match.

§.11.3 Sur blessure, une joueuse peut demander l'arrêt du temps de jeu. Le temps autorisé sur blessure est au maximum de 10 minutes indivisibles. Un seul arrêt pour blessure est autorisé par joueuse. Si elle reprend la compétition avant ces 10mn, sur un nouvel arrêt elle pourra se faire soigner avec l'autorisation de l'arbitre, mais le temps ne sera pas arrêté, et s'il y a sortie de la joueuse, elle doit être remplacée immédiatement. Remplacement idem qu'au §.11.2

§.11.4 Une joueuse peut quitter l'aire de jeu pour satisfaire un besoin naturel. Elle doit, bien entendu, en aviser l'arbitre ou les capitaines si pas d'arbitre. Elle n'a pas, comme dans le cas d'une blessure, dix minutes pour reprendre le jeu, le chrono n'est donc pas arrêté. Une fois les 12 minutes réglementaires écoulées, la joueuse doit arrêter, qu'elle ait terminé ses 30 jets ou non. Les autres joueurs ne tiennent pas compte de l'interruption et continuent leur jeu sur leur piste.

Pour le cas où la joueuse effectue sa demande auprès de l'arbitre pendant un changement de piste, le temps sera remis en marche à l'ordre de mise en jeu de l'arbitre ou des capitaines que la joueuse ait réintégré sa place ou non.

Article 12 Composition d'équipe

Une seule joueuse de nationalité étrangère peut évoluer comme titulaire dans une équipe, néanmoins en cas de remplacement, la joueuse étrangère peut être remplacée par une autre joueuse étrangère.

Article 13 Horaire des matches

La Coordination Technique Nationale établit le calendrier et le communique aux clubs qualifiés avant le début de saison. Les matches doivent débiter aux heures précises fixées.

Le samedi à 14h00.

Seuls seront notés les horaires des matchs jumelés avec le National 1 masculin.

Soit à 17h00 si les deux clubs sont du même CSD, et à 12h00 si les deux clubs ne sont pas du même CSD

Sur demande d'un ou plusieurs clubs lors de l'inscription pour jouer le dimanche, l'horaire des matches est fixé à 10h00 le dimanche matin.

Un avancement d'horaire de match est autorisé avec accord entre les deux clubs, signalé et autorisé par la Coordination Technique.

Si tel n'est pas le cas voir les conséquences (Voir article 16, §.16.3 du présent règlement)

Article 14 Licences

Les licences sont à présenter à l'arbitre en même temps que la liste des 5 joueuses participant à la rencontre.

§.14.1 En cas de non présentation de sa licence, la joueuse devra fournir un justificatif d'identité. (Carte d'identité, passeport, permis de conduire). Un justificatif présenté sous forme de photo, messagerie électronique ou autre ne sera pas accepté. En cas de non présentation de licence, ou de justificatif officiel, **la joueuse ne pourra pas participer à la compétition**.

§.14.2 Cas de présentation de justificatif officiel, en remplacement de la licence, la Coordination Technique sera informée, et elle vérifiera la validité de la licence. En cas de non validité, le résultat de la joueuse sera retiré du total de l'équipe. En tout état de causes, la joueuse et son club seront passibles d'une amende pour non-respect du règlement disciplinaire de la FFBSQ. (Voir article 21 amende du présent règlement)

Article 15 Arbitrage.

Lors de l'établissement du calendrier d'arbitrage il est impératif de ne pas désigner, un arbitre qui soit membre d'un des clubs des équipes en confrontation, sauf pour un arbitre international.

Le CN NBC (AG 2023 à Selongey) a décidé d'autoriser un arbitre du club qui reçoit à officier pour une rencontre de championnat National I, dans la mesure où l'arbitre désigné est absent, ou s'il n'y a pas eu d'arbitre désigné et que cet arbitre ne soit pas titulaire ou remplaçant dans le match à arbitrer

§.15.1 L'arbitre devra être présent au plus tard 30 minutes avant le début de la rencontre L'arbitrage des rencontres doit obligatoirement être assuré par :

- * un arbitre international ou
- * un arbitre national ou
- * un arbitre départemental.

- §.15.2 *Les frais d'arbitrage, fixés annuellement par le CN NBC, ainsi que les frais de déplacement éventuels de l'arbitre, (du domicile au lieu du match) sont à la charge du club recevant.*
- §.15.3 *En cas d'absence inopinée de l'arbitre désigné par les CSD, les capitaines des deux équipes sont responsables devant la Coordination Technique Nationale du bon déroulement de la rencontre. Il y a cependant lieu d'émettre une réserve signalant la défection de l'arbitre, qui devra s'expliquer sur son absence. À l'analyse de la réponse de cet arbitre sur son absence, une amende sera infligée au CSD concerné. (Voir article 22 amendes du présent règlement)*
- §.15.4 *Les travaux de secrétariat, feuille de match, tableau, etc... sont à effectuer par le club recevant.*
- §.15.5 *La feuille de match est fournie par le club recevant, elle sera uniforme et non-personnalisée (un modèle est émis par le CN NBC à tous les clubs participants au championnat National 1 féminin).*
- §.15.6 *La feuille de match doit impérativement comporter, et de façon lisible, le nom de l'arbitre, les noms, prénoms, numéros de licence des joueuses titulaires et de la remplaçante inscrites sur la liste donnée avant le début de la rencontre. La fonction de capitaine et de capitaine adjointe doit être signalée, avant le début de la rencontre, sur la liste fournie, sur le tableau et sur la feuille de match ou s'il existe, sur le tableau électronique à côté du nom de la joueuse remplissant cette fonction.*
- §.15.7 *La feuille de match doit être signée par les 2 capitaines et l'arbitre à la fin du match, dès que les résultats définitifs sont inscrits. Toutes réclamations ou réserves éventuelles doivent être inscrites de façon lisible dans la colonne observations et contresignées par les 2 capitaines. La feuille de match sera envoyée par le club recevant au responsable de la Coordination Technique avant 8 heures le lendemain du match. Si ce n'est pas le cas, le club sera passible d'une amende (décision adoptée les par le CN NBC le 27 juin 2015) (voir article 21 amendes du présent règlement) Idem si elle est mal remplie ou illisible. Dans la mesure où il n'y a pas de réserves posées, le résultat est acquis définitivement. S'il y a réclamations où réserves, le responsable de la Coordination Technique à la lecture des événements notifiés sur la feuille de match se reportera à (article 20 Litiges du présent règlement)*
- §.15.8 *Un coach en tenue sportive peut intervenir derrière un joueur (se) à condition qu'il fasse son entrée en même temps que le joueur(se), dès les boules d'échauffement du premier jeu. Mais s'il quitte sa place derrière le joueur(se), en cours de jeu ou avant la fin du jeu en cours (30°, 60°, 90°, 120° jets), ce sera de façon définitive pour toute la durée du match du joueur(se) concerné. Il n'y aura plus de nouvelle entrée d'un coach derrière ce joueur(se). Le coach ne pourra pas intervenir derrière un autre joueur(se) lors du même tour, mais il pourra reprendre sa place de coach lors du tour suivant.*
- §.15.9 *En cas de présence d'un arbitre, les coaches peuvent être sanctionnés par un carton jaune. La deuxième sanction est caractérisée par un carton jaune/rouge. Dans ce cas, l'entraîneur doit quitter son poste et ne peut plus intervenir jusqu'à la fin de la compétition, mais il peut être remplacé au jeu suivant par une autre personne du club*
Raison possible (liste non exhaustive) :
 - * Non-respect des décisions de l'arbitre,
 - * Perturbation du ou des joueurs adverses,
 - * Parle fort, cri, hurle,
 - * Discussion avec les spectateurs.*Pour plus d'infos (Se reporter aux articles 7.6 et 7.7 du Règlement Technique et Sportif du CN NBC)*

Article 16 Remise de match

- §.16.1 *Aucune remise de match ne peut être accordée en dehors des cas de force majeure suivants:*
 - * Verglas, neige, brouillard
 - * Épidémie **confirmée par arrêté préfectoral** (Si ce n'est pas le cas match perdu pour l'équipe absente)
 - * Accident de trajet
 - * Défaillance des pistes.
- §.16.2 *Défaillance des pistes pendant le match*
En cas de défaillance momentanée d'une ou plusieurs pistes, si l'arrêt supérieur à 15 minutes, les joueurs pourront lancer 5 boules sans les quilles, avant de reprendre la rencontre. (relever les quilles et mettre sur stop).
En cas de défaillance irréparable d'une ou plusieurs pistes, la rencontre sera reportée à une date ultérieure, fixée par la Coordination Technique Nationale en concertation avec les clubs intéressés. La rencontre sera rejouée intégralement. La date devra être impérativement respectée.

En cas de match à rejouer, le club recevant doit supporter les frais de déplacement de l'équipe visiteuse. Le taux des frais de déplacement est fixé annuellement par le CN NBC.

Dans le cadre du match à rejouer les clubs ont toute liberté quant à la composition de leur équipe.

- §.16.3 *Un avancement d'horaire de match peut être demandé (voir article 12 du présent règlement) mais si les conditions fixées ne sont pas respectées, le club recevant sera pénalisé d'une amende. (Voir article 22 amendes du présent règlement) Un avancement de match peut être demandé pour des raisons exceptionnelles après l'accord du club adverse et de la Coordination Technique Nationale, le club demandeur sera pénalisé d'une amende. (Voir article 22 amendes du présent règlement) S'il y a avancement de match sans demande préalable et accord de la CTN les deux équipes auront match perdu. L'arbitre prévu pour la rencontre sera avisé par le club du CSD ou a lieu le match. Pour ces deux cas, si l'arbitre n'est pas prévenu et qu'il se déplace, ses frais seront à régler par le club ou aurait dû avoir lieu le match.*

- §.16.4 *Un club ne peut demander le report d'un match à une date ultérieure de celle prévue au calendrier.*

- §.16.5 *La Coordination Technique Nationale se réserve toutefois le droit de procéder à des reports de matchs, par suite d'impératifs à caractère national ou international non prévisibles en début de saison lors de la mise en place du calendrier de National 1.*

Article 17 Forfait

Les équipes sont déclarées forfaits dans les conditions suivantes:

- §.17.1 *Il n'y a pas de délai de carence, sera déclarée forfait l'équipe qui n'est pas présente à l'heure de début de la rencontre. (Voir article 12 horaires des matchs) Les équipes doivent se présenter au quillier 25 minutes avant le début de la rencontre, en cas de retard, la sanction encourue se solde par une amende, pour le cas d'un forfait même processus. (Voir article 22 amendes du présent règlement)*
- §.17.2 *Si une équipe visiteuse est déclarée forfait ou déclare forfait pour un match lors des rencontres aller, elle devra se déplacer pour le match retour et sera pénalisée d'une amende. (Voir article 22 amendes du présent règlement)*
- §.17.3 *Si une équipe qui reçoit est déclarée forfait, elle doit en plus de l'amende prendre à sa charge les frais de déplacement de l'équipe visiteuse. (Voir article 22 amendes du présent règlement)*
- §.17.4 *Si une équipe qui reçoit déclare forfait dans les délais minima autorisés, elle sera pénalisée d'une amende (suivant article 17, §.17.1). En dehors des délais minima prévus, elle sera déclarée forfait et pénalisée (suivant article 16, §.16.3) (voir article 22 amendes du présent règlement)*
- §.17.5 *Si une équipe visiteuse est déclarée forfait ou déclare forfait pour un match lors des rencontres retour, elle sera pénalisée d'une amende, plus le montant égal aux frais de déplacement d'une équipe de 5 joueuses (Voir article 22 amendes du présent règlement)*

Article 18 Déclaration d'un forfait (exemple pour un match qui se dispute à 14h00)

- §.18.1 *Un forfait doit être déclaré au plus tard à 20 heures la veille de la date prévue du match, **soit 18 heures minimum avant l'heure de début du match pour être enregistré**, avec explication des raisons de ce forfait. Les destinataires de ce forfait sont le correspondant du club adverse et le responsable de la Coordination Technique Nationale. Ceux-ci sont tenus d'en accuser réception. Qu'il y ait avancement d'horaire de match ou décalage d'horaire (2 matchs sur le même quillier) la déclaration du forfait est maintenue à 20h00*
- §.18.2 *L'arbitre prévu pour la rencontre sera prévenu du forfait par l'équipe qui reçoit. Si l'arbitre n'est pas prévenu et qu'il se déplace, les frais occasionnés sont à la charge, suivant le cas de figure, du club qui reçoit s'il a été prévenu du forfait ou du club déclaré forfait s'il n'a pas prévenu. L'arbitre fera parvenir sa note de frais, avec le motif à son CSD d'appartenance, afin que celui-ci fasse le nécessaire pour qu'il soit réglé par le club impliqué.*

Article 19 Qualifications internationales des clubs

Les clubs qualifiés n'ont pas le choix de participation, ils doivent participer à la coupe la plus prestigieuse pour laquelle ils sont qualifiés.

- §.19.1 **Coupe du monde des clubs :**
Le Champion de France est qualifié pour disputer la même année la Coupe du Monde des Clubs,
- §.19.2 **Coupe d'Europe des clubs**
Le Vice-champion de France est qualifié pour disputer la même année la Coupe d'Europe des Clubs.
- §.19.3 **Coupe NBC.**
Deux clubs ont le droit de participer à la coupe NBC
Le premier club qualifié est celui qui remporte la Coupe de France "Féminine", sauf si le vainqueur

est également le champion ou le vice-champion de National 1, ce sera le finaliste qui sera qualifié, si le finaliste se désiste ce sera le troisième et si le troisième se désiste ce sera le quatrième qui sera appelé pour disputer la coupe NBC.

Le deuxième club qualifié est celui qui est 3^{ème} du championnat National 1

En cas de désistement du 3^{ème} ce sera le 4^{ème} qui sera appelé ou le 5^{ème} si refus du 4^{ème}.

§.19.4 En cas de désistement du champion de National 1, ce sera le Vice-champion, qui sera qualifié pour disputer la Coupe du Monde, le 3^{ème} sera qualifié pour la Coupe d'Europe des Clubs et le 4^{ème} pour la coupe NBC, en respectant les règles fixées dans les §.19.1, §.19.2, §.19.3.

En cas de participation du champion de National 1 et désistement du vice-champion, c'est le 3^{ème} qui est qualifié pour la Coupe d'Europe des Clubs. En cas de désistement du troisième c'est le quatrième ou le cinquième qui est qualifié, en respectant les règles fixées dans les §.19.1, §.19.2, §.19.3.

Ces compétitions se déroulent dans la même année et en principe en même temps.

Article 20 Titres

Le Champion et le Vice-Champion de France sont honorés par une coupe décernée par le CN NBC et remise le dimanche lors de la distribution des prix des Championnats de France National 2.

Article 21 Tenues sportives

§.21.1 Les joueuses d'une même équipe doivent se présenter sur les pistes en tenue sportive uniforme comportant de façon visible et lisible le nom ou le sigle du club.

§.21.2 La publicité est autorisée, mais la taille de chaque publicité sur la tenue devra être inférieure ou égale à 400 cm². La publicité pour l'alcool ou le tabac est interdite. A savoir que pour les compétitions internationales, coupes du Monde, d'Europe et NBC les publicités sont payantes, Tarif WNBA NBC.

Article 22 Amendes

Nous avons évoqué dans ce règlement tous les cas qui relèvent d'une amende.

Le montant de toutes ces amendes est fixé annuellement par le CN NBC. Il est envoyé à chaque début de saison par le trésorier du CN NBC en même temps que les formulaires de renouvellement des licences. Une amende devra être réglée dans les huit jours à réception de sa signification par le trésorier du CN NBC, par chèque libellé à l'ordre de FFBSQ CN NBC et envoyée à l'adresse du trésorier du CN NBC

Article 23 Discipline

§.23.1 Litiges et sanctions

Tout litige sera tranché en réunion par la commission de discipline du CN NBC dans les 15 jours qui suivent leur signification et suivant le cas de gravité sera transmis aux organes disciplinaires de première instance et d'appel de la FFBSQ. (Voir **article 11** Discipline, **article 12** amendes et sanctions §.12.1.1 tableau des sanctions et amendes applicables, **article 13** Dopage, §.13.1.5 tableau des règles et sanctions applicables pour usage de produits dopants du Code Mondial Antidopage) du règlement Technique, Sportif et Disciplinaire du CN NBC.

§.23.2 **Pour le carton rouge**, le fautif est suspendu immédiatement 15 jours de toutes compétitions, départementale, régionale et nationale et en attente de la décision de la Commission de Discipline du CN NBC qui se réunira dans un délai de 15 jours. Elle se prononcera après avoir pris connaissance des faits reprochés inscrits sur la feuille de match et du rapport de l'arbitre, et après avoir entendu le fautif (ve).

La Commission de Discipline se prononcera sur la sanction à appliquer. Cette sanction, suivant la gravité des faits, pourra aller de la suspension de la licence avec interdiction de jeu pour les matches de toutes les catégories de championnat, coupes, tournois, sélections pour une durée de **15 jours à 1 an** (Voir § 12.1.1) du règlement Technique, Sportif et Disciplinaire du CN NBC)

§.23.3 **Pour les réserves posées** sur la feuille de match, et contresignées des deux capitaines, les résultats définitifs d'une rencontre seront validés ou invalidés suivant la décision qui sera rendue en réunion par la Commission de Discipline du CN NBC.

Article 24 Dopage

§.24.1 Par l'alcool.

Tout joueur (se), coach, dirigeant, arbitre sont interdits d'alcool sur les lieux de la compétition. Le contrôle d'une personne susceptible d'avoir bu peut se faire par le contrôle de l'haleine ou par analyse de sang.

A partir de 0.1g d'alcool, tout licencié sera considéré comme dopé et pourra être disqualifié (e) et suspendu immédiatement, avec interdiction de pratiquer dans notre discipline suivant les cas, en se référant à : (l'article 12.1, et § 12.1.1 tableau des amendes et sanctions et article 13, §.13.1.1) du règlement

Technique, Sportif et Disciplinaire CN NBC pour une période entre 15 jours et 24 mois et passible d'une amende ne pouvant pas excéder 10 000.00€.

§.24.2 **Par produits dopants**

Tout joueur (se), coach, dirigeant, sont susceptibles de subir un dépistage de produits dopants interdits par le Code Mondial Antidopage (CMA) lors d'une compétition nationale ou internationale. Ce contrôle peut être effectué par prélèvement urinaire, sanguin, salivaire, par l'air expiré, afin de déceler les traces d'une substance interdite ou illicite dans le corps du contrôlé (e).

*En cas de contrôle positif le licencié sera considéré comme dopé, et sera disqualifié (e) et suspendu, avec interdiction de pratiquer dans notre discipline suivant le cas, en se référant à (L'article 13 Dopage §13.1.6, §13.1.7, §13.1.8, §13.1.9, §13.1.10, Tableaux des règles et sanctions pour usages de produits dopants) du règlement Technique, Sportif et Disciplinaire du CN NBC à moins qu'il puisse donner la preuve de sa non-culpabilité, il encourt suivant les multiples cas une suspension qui peut aller de la suspension de, **6mois et à vie** et d'une amende ne pouvant pas excéder **45 000.00€**.*

§.24.3 **Information complémentaire sur la mise en application des sanctions**

Comme précisé dans les §.7.3, §.22.2, §.23.1, les sanctions sont appliquées immédiatement, il est évident que si la sanction intervient dans les derniers jours du calendrier sportif du CN NBC ou du CSD, de la compétition ou le fautif (ve) aura été suspendu, le reliquat de la sanction sera reporté sur le début de la saison suivante de cette même compétition

Article 25 **Trousse de premiers soins**

Une trousse de secours et de premiers soins doit être présente sur chaque quillier. Les arbitres vérifieront avant chaque rencontre la présence de cette trousse et la date de péremption des produits qui s'y trouvent. Décision adoptée à l'unanimité par le CN NBC le 08 Septembre 2013.

Article 26 **Connaissance du règlement**

Ce règlement sera mis en ligne dès son approbation sur le site de la FFBSQ onglet Ninepin Bowling Classic, index règlements.

Les membres du Comité National NBC ainsi que les Présidents et les arbitres des CD et CSD seront informés de cette mise en ligne. Il en sera de même lorsqu'il y aura modification de ce dit règlement. Les clubs seront informés par le Président de leur CSD.

Tous les clubs qui s'engagent, le font en connaissance de cause et doivent se plier aux exigences de ce règlement sous peine de sanctions qui peuvent aller jusqu'à l'éviction de ces championnats de France.

